

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2017**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 7 avril 2017 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Natacha Beaufiles, Christophe Baudin, Christian Dermont, Jean-Marie Stravaux et Céline Cantrel.

Absents excusés : Catherine Benoits, Laurent Thafournel et Anthony Carlès.

Pouvoirs : Catherine Benoits donne pouvoir à Christian Dermont.  
Anthony Carlès donne pouvoir à Thierry Beaudou.  
Laurent Thafournel donne pouvoir à Matthieu Claeys.

Christophe Baudin est nommé secrétaire de séance.

### **Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant :

1. La convention instructions et actes d'urbanisme
2. La renégociation de l'emprunt du 12/05/2014 auprès du Crédit Agricole

### **Approbation du Compte Rendu du 10 mars 2017.**

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 10 mars 2017.

### **Rapport des commissions**

<b><u>Commission</u></b>	<b><u>Délégué</u></b>	<b><u>Remarques</u></b>
SMBV	Christian Dermont	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau règlement intérieur.</li> <li>- Débat orientation budgétaire.</li> <li>- Projet de destruction d'herbage à Yémanville.</li> </ul>

### **Délibérations**

#### **N°D2017-04-16**

#### **Projet d'adhésion des communes au SDE 76**

#### **VU :**

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

**CONSIDERANT :**

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requise,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

**PROPOSITION :**

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,
- Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :
- ACCEPTE l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76.

**N°D2017-04-17****Indemnités des élus**

Monsieur le Maire expose que l'indemnité de fonction des maires et adjoints fixée par référence à un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique a été revalorisé par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Alain Lebouc, Thierry Beaudou et Matthieu Claeys ne participant pas à ce vote) accepte cette revalorisation et décide d'appliquer le nouvel indice brut terminal de la fonction publique pour les indemnités de fonction de mandats locaux à partir du 1<sup>er</sup> février 2017.

**N°D2017-04-18****Convention instructions et actes d'urbanisme**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune doit signer une convention pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme relatifs à l'occupation des sols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la communauté de

communes de Caux-Doudeville-Yerville.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **N°D2017-04-19**

##### **Convention SDEL/Garcynski**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de la Société SDEL informant la commune qu'une fusion de société est envisagée avec la Société GARCINSKI TRAPLOIR Yvetot à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2017.n

Cette fusion implique le transfert de contrat d'entretien et de maintenance de l'Eclairage Public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le transfert de ce contrat.

#### **N°D2017-04-20**

##### **Fiscalisation des syndicats.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour la fiscalisation de la contribution versée :

au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent-St-Valery et Veulettes (SMBV)

et au Syndicat intercommunal à vocations scolaire, sportive et socio-éducative de la région de Doudeville (SIVOSSSE) pour l'année 2017.

#### **N°D2017-04-21**

##### **Adhésion SPA**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention de fourrière animale 2017 avec la SPA de Saint-Aubin-Sur-Scie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte de signer cette convention avec la SPA et décide de verser pour l'année 2017 une subvention de 150.00 € pour les services assurés par la SPAD.

#### **N°D2017-04-22**

##### **Convention AACD**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2017 sa participation au projet éducatif local et d'adhérer à l'association jeunesse du Canton de Doudeville (AACD en :

- Votant une subvention d'un montant de 206.00 € qui sera versée à la Mairie d'Yvecrique coordinatrice administrative des subventions laquelle reversera l'ensemble des subventions en un mandat.
- Renouvelant l'adhésion à l'AACD structure support du projet Educatif Local
- Signant la convention 2017 et d'autoriser son président à signer la convention avec Mme La Préfète.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus.

---

**N°D2017-04-23****Subventions 2017**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'inscrire au Budget Primitif 2017 les subventions suivantes sous réserve des documents attendus des différentes associations.

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>2017</b>	<b>Détails</b>
Coopérative scolaire Ecole Breton	60,00 €	15,00 € par élève
Club Rugby d'Yvetot	30,00 €	15,00 € par adhérent
Lutte contre le cancer	50,00 €	
Croix-Rouge	45,00 €	
Le Bercaill Saint Denis	50,00 €	
Ecole Ste Marie	500,00 €	
Club des Echecs de Doudeville	30,00 €	15,00 € par adhérent
Club Hand-Ball de Doudeville	30,00 €	15,00 € par adhérent
G.E.I.S.T- DIM Cany-Barville	50,00 €	
Coopérative scolaire Ecole Mensire	30,00 €	15,00 € par élève
Fondation du Patrimoine	50,00 €	
CLIC	50,00 €	
Club Football USD	15,00 €	15,00 € par adhérent
AACD	206,00 €	
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>1196,00 €</b>	

**N°D2017-04-24****Vote du Taux des 4 taxes**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les ressources fiscales à taux constants pour l'année 2017.

**Produit fiscal attendu à variation différenciée :**

TAXE	Taux proposé	Produit attendu
Taxe Habitation (TH)	9.97 %	9 990.00 €
Taxe Foncière bâti (TFB)	10.08 %	6 723.00 €
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	26.81 %	9 035.00 €
Contribution Foncière Entreprise (CFE)	0.00 %	0
	<b>TOTAL</b>	<b>25 748.00 €</b>

**N°D2017-04-25****Fonds d'Aides aux Jeunes et Fonds de Solidarité Logement.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention pour le Fonds d'Aide aux Jeunes calculé sur la base de 0.23 € par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de renouveler la convention pour un montant de 41.63 €

**Fonds de Solidarité Logement.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention pour le Fonds de Solidarité Logement calculé sur la base de 0.76 € par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de renouveler la convention pour un montant de 137.56 €.

**N°D2017-04-26**

**Redevance France Télécom**

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques ;

Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2016, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : **38.80 €**,
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : **51.74 €**,
- pour les autres installations, par m<sup>2</sup> au sol : **25.88 €**.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de la présente décision, chacun en ce qui le concerne.

**N°D2017-04-27**

**Projet Eclairage Public, route de la Fosse au Loup**

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE 76 référencé : projet-EP-2015-0-76006-5829 et désigné « route de la Fosse au Loup » (version 1.3) » dont le montant prévisionnel s'élève à 45 289.31 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 19 980.00 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 19 980.00 € TTC.
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**N°D2017-04-28****Emprunt Eclairage Public**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu du SDE une proposition de financement pour l'investissement négociée auprès du Crédit Agricole pour ses adhérents à savoir :

- Taux à 0.31 % sur 5 ans.
- Taux à 0.59 % sur 6 à 7 ans.
- Taux à 0.81 % sur 8 à 9 ans.
- Taux à 1.06 % sur 10 à 11 ans.

Monsieur le Maire propose de financer la participation communale pour les travaux d'éclairage Public de la route de la Fosse au Loup d'un montant de 12 432.78 € par un emprunt auprès du Crédit Agricole de Normandie-Seine

**Le Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire approuve la proposition de Monsieur le maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Répartis suivant les modalités ci-dessous :****Taux fixe :**

Montant de l'emprunt	<b>12 432,78 €</b>
Taux actuel :	<b>0.31 %</b>
Durée du crédit :	<b>5 ans</b>
Modalités de remboursement	<b>annualité</b>
Préfinancement du FCTVA sur 2 ans	<b>7 548,22€</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>

- autorise le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**N°D2017-04-29****Emprunt Crédit Agricole Normandie-Seine : Aménagement du Bourg**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du programme d'investissements de l'exercice 2017

**Objet des investissements : Aménagement du bourg RD 27 travaux de sécurité routière & de mise aux normes accessibilité Agenda Ad'ap**

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

## PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<b>Montant HT</b>	<b>57 582,00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>11 516,40 €</b>
<b>Mode de financement proposé :</b>	
<b>Emprunt moyen long terme</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Subventions</b>	<b>9000,00 €</b>
<b>Préfinancement FCTVA</b>	<b>9445,75 €</b>

Monsieur le maire présente au Conseil municipal les offres de financement reçues.

**Le Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financement « moyen / long terme », montant total du financement : 50 000 €, répartis suivant modalités ci-dessous :**

**Partie taux fixe :**

Montant de l'emprunt	<b>50 000,00 €</b>
Taux actuel :	<b>1.10 %</b>
Durée du crédit :	<b>10 ans</b>
Modalités de remboursement	<b>trimestriel</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>

- autorise le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**N°D2017-04-30**

**Renégociation Emprunt 2014**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prêt N° 10000032371 d'un montant initial de 50 000 € sur 15 ans au taux de 3.20 % a été contracté le 12/05/2014 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine. Après le paiement de l'échéance du 12/05/2017, le capital restant dû sera de 41 815,36 €, les intérêts normaux seront de 340,22 € et les indemnités de remboursement anticipé de 1 756,26 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de rembourser par anticipation le prêt N° 10000032371
- de contracter auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine un nouvel emprunt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 43 571,89 € égal au capital restant dû + les intérêts normaux + les indemnités de remboursement anticipé
  - Durée en mois : 144
  - Périodicité : Trimestrielle
  - Taux fixe : 1.97 %
  - Date de mise en place : 12/05/2017
- d'autoriser le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**N°D2017-04-31****Budget 2017**

Le Budget Primitif de l'année 2017 est présenté au conseil municipal.

<b>FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------

	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b>	177 668.64	113 120.81
<b>002 RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS</b>		64 547.83
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>177 668,64</b>	<b>177 668,64</b>



**INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b>	99 771,81	140 706.82

<b>RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	48 007.18	15 000.00
<b>001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION REPORTÉ</b>	7 927.83	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>155 706.82</b>	<b>155 706.82</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>333 375.46 €</b>	<b>333 375.46 €</b>
------------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte et vote le budget 2017.

**N°D2017-04-32****Demande de retrait des 41 communes de la Métropole de Rouen****VU :**

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

**CONSIDERANT :**

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,

- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requise lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

### **PROPOSITION :**

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,
- Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :
- ACCEPTE le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76.
-

<b>Questions &amp; Informations diverses</b>
----------------------------------------------

- **Course cycliste du mois d'octobre**

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce projet.

- **Portail cour de la mairie**

Sur proposition de Monsieur le maire, le portail en PVC et le portillon en bois seront mis en vente sur un site de petites annonces en ligne

La prochaine réunion du conseil est prévue le 23 juin 2017

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30 et ont signé le registre les membres présents.**

<b><u>Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2017</u></b>
---------------------------------------------------------------------------------------------

<b>N°D2017-04-16</b>	<b>Projet d'adhésion des communes au SDE 76</b>
<b>N°D2017-04-17</b>	<b>Indemnités des élus</b>
<b>N°D2017-04-18</b>	<b>Convention instructions et actes d'urbanisme</b>
<b>N°D2017-04-19</b>	<b>Convention SDEL/Garcynski</b>
<b>N°D2017-04-20</b>	<b>Fiscalisation des syndicats.</b>
<b>N°D2017-04-21</b>	<b>Adhésion SPA</b>
<b>N°D2017-04-22</b>	<b>Convention AACD</b>
<b>N°D2017-04-23</b>	<b>Subventions 2017</b>
<b>N°D2017-04-24</b>	<b>Vote du Taux des 4 taxes</b>
<b>N°D2017-04-25</b>	<b>Fonds d'Aides aux Jeunes et Fonds de Solidarité Logement.</b>
<b>N°D2017-04-26</b>	<b>Redevance France Télécom</b>
<b>N°D2017-04-27</b>	<b>Projet Eclairage Public, route de la Fosse au Loup</b>
<b>N°D2017-04-28</b>	<b>Emprunt Eclairage Public</b>
<b>N°D2017-04-29</b>	<b>Emprunt Crédit Agricole Normandie-Seine : Aménagement du Bourg</b>

---

<b>N°D2017-04-30</b>	<b><i>Renégociation Emprunt 2014</i></b>
<b>N°D2017-04-31</b>	<b><i>Budget 2017</i></b>
<b>N°D2017-04-32</b>	<b><i>Demande de retrait des 41 communes de la Métropole de Rouen</i></b>

---